

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 348

22 février 2011

SOMMAIRE

Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l.	16675	Iotham Consulting Holding Company S.A.	16703
Alius S.A.	16671	Julius Baer Multibond	16704
Arden Investments S.A.	16692	Julius Baer Multicooperation	16669
Auto-Moto Ecole Bruno S.à r.l.	16673	Julius Baer Multistock	16699
Blue Power S.A.	16693	KSB Finanz S.A.	16669
Cabinet Européen de Gestion (C.E.G.) S.A.	16677	Macquarie Fund Solutions	16704
Cetiri Holding S.A.	16698	Manaslu S.A.	16702
Cetiri Holding S.A.	16673	Marsheg 1 S.à r.l.	16658
Chrysaor S.à r.l.	16694	Mase S.A.	16694
Cosmolux International S.A.	16674	Mindgate S.A.	16687
COURTALUX (Courtier d'assurances) ..	16676	Montis Management S.à r.l.	16678
Display Center S.à r.l.	16677	MSEOF Marengo I S.A.	16700
Drive S.à r.l.	16700	Ophis Holding S.A.	16678
Elnathan S.A.	16658	Palerider Holding S.A.	16697
Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.	16699	Paneuropa Real Estate HoldCo	16670
Eraclito International S.A.	16690	Paneuropa Real Estate InvestCo	16668
Ermis Investment S.A.	16690	Resolution III Holdings S.à r.l.	16688
Fanga Holding S.A.-SPF	16672	Réverine Décoration S.à r.l.	16703
Fides (Luxembourg) S.A.	16673	Rivas International S.A.	16689
Finial Sàrl	16701	Sam Production Europe S.A.	16689
Gordian Group S.A.	16691	SBIC Investments S.A.	16670
Helimed S.A.	16667	Silfin Succursale de Luxembourg	16670
HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l. ...	16667	Solid Trees Investment Fund	16688
HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l. ...	16667	Sorfilux S.A.	16691
HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.	16667	Superstella S.à r.l.	16694
Holding de l'Est	16668	The Nile Growth Company	16696
Humboldt Multi Invest C SICAV	16692	Trami Holding S.à r.l.	16697
Humboldt Multi Invest Management Com- pany S.à r.l.	16701	Truss Limited Partner S.à r.l.	16695
IN Holdings I S.à r.l.	16676	Truss Lux Participation S.à r.l.	16695
International Pyramide Holdings (Luxem- bourg) S.A.	16696	Truss Managing Partner S.à r.l.	16695
		Turret Lux Participation S.à r.l.	16696
		WM Investments Sàrl	16701

Elnathan S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.943.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements du 28 octobre 2004 sur requête de Monsieur le Procureur d'État, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivante:

ELNATHAN s.a , ayant eu son siège à L-1118 Luxembourg, 19 rue Aldringen;

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Ali Sevki YAKISAN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Par jugement de la VI^{ème} chambre commerciale du 16 décembre 2010 le Tribunal de commerce de et à Luxembourg a nommé Madame Christiane JUNCK, vice-présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, juge-commissaire en remplacement de Monsieur Jean-Paul MEYERS.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Maître Ali Sevki YAKISAN.

Référence de publication: 2010171152/17.

(100198554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Marsheg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.807.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth day of December.

Before Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

SCI Vendôme Bureaux, a Société Civile Immobilière governed by the laws of France, having its registered office at Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie (France) registered under number D 431 972 595 R.C.S. Nanterre ("SCI Vendôme"),

hereby represented by Ms Nicole Hoffmann, employee, residing in Grevenmacher, by virtue of a proxy given on 21 December 2010.

The above mentioned proxy, signed by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party has drawn up the following articles of association of a company which it declared to establish:

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is established by the sole shareholder a private limited liability company (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law") as well as by the present articles of Incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company is initially composed of one sole shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the name of "Marsheg 1 S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Managers.

In the event that in the view of the Board of Managers extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a

company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is (i) the direct and/or indirect acquisition and holding of real estate in any kind or form in Luxembourg and/or outside of Luxembourg, (ii) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (iii) the administration, development and management of any kind or nature of such real estate holdings and/or interests as well as (iv) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders voting in accordance with the quorum and majority rules provided by Law.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Subscribed capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty five (125) shares, with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of the shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory auditors

Art. 9. Managers. The Company will be managed by one or more managers (the "Board of Managers") who need not be shareholders.

The Managers will be elected by a resolution of the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine their number, and they will hold office until their successors are elected. They are re eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

Art. 10. Meetings of the Board of Managers. For each meeting of the Board of Managers, the Managers present or represented will appoint a chairman from among the Managers attending in person the meeting. They may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by any one Manager.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 11. Minutes of meetings of the Board of Managers. The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman who presided the relevant meeting or by any two members of the Board of Managers.

Art. 12. Powers of the Board of Managers. The Board of Managers is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the shareholders are in the competence of the Board of Managers.

Art. 13. Delegation of Powers. The Board of Managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 14. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the shareholders at the next vote in writing or to the next general meeting of shareholders.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two Managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.

Art. 16. Statutory Auditors. The supervision of the operations of the Company may be, and shall be in the cases provided by law, entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors, if any, will be elected by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be.

Chapter IV. Meeting of shareholders

Art. 17. General meeting of shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Board of Managers to

the shareholders by registered mail. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Luxembourg law by the Board of Managers, subsidiarily, by the auditor or, more subsidiarily, by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 18. Powers of the meeting of shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Board of Managers by Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 19. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least half of the capital.

One vote is attached to each share.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any member of the Board of Managers.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 20. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2011.

Art. 21. Adoption of financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Board of Managers draws up an inventory of assets and liabilities, the balance-sheet and the profit and loss account, in accordance with the law.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the shareholders for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 22. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by Law, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital in EUR	Number of shares	Amount EUR paid in
SCI Vendôme Bureaux	12,500	125	12,500
Total	12,500	125	12,500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

Extraordinary general meeting

The above named party, representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1 Resolved to elect the following as Managers for an undetermined period:

- Mr. Jean-Louis Camuzat, employee, born in Fontenay aux Roses (France) on 1st September 1963, professionally residing at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
- Mr. Laurent Lavergne, employee, born in Beirut (Lebanon) on 5th June 1970, professionally residing at Coeur Défense Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie

2 The registered office shall be at 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte anglais:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre,

Pardevant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

SCI Vendôme Bureaux, une société civile immobilière régie par les lois de la France, immatriculée au Registre de Nanterre sous numéro R.C.S. D 431 972 595, avec siège social au Coeur Défense Tour B, La Défense 4, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F92400 Courbevoie, ("SCI Vendôme"),

représentée aux fins des présentes par Madame Nicole Hoffmann, employée privée, demeurant à Grevenmacher, en vertu d'une procuration donnée le 21 décembre 2010

Cette procuration, signée par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Laquelle comparante, agissant en sa susdite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'elle déclare constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, notamment par la loi su 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination "Marsheg 1, S.à r.l."

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Conseil de gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil de gérance.

Au cas où le Conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par l'un des organes ou par l'une des personnes qui est en charge de la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet (i) l'acquisition et la détention, directe et/ou indirecte, de biens immobiliers de toute nature et sous toute forme que ce soit à Luxembourg et/ou en-dehors du Luxembourg, (ii) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (iii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de toute nature et sous toute forme de ces biens immobiliers et/ou participations ainsi que (iv) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant de nature directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

Chapitre II. Capital, Actions

Art. 5. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs parts en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des parts sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cession ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Chapitre III. Conseil de gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Conseil de gérance. La Société est administrée par un conseil de gérance (le «Conseil de gérance»), associés ou non (les "Gérants").

Les Gérants seront nommés par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui déterminent leur nombre, la durée de leur mandat, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif par décision de l'associé unique ou des associés.

Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration. Pour chacune des réunions le Conseil de gérance, les Gérants présents ou représentés choisiront un président parmi les Gérants participant à la réunion. Ils pourront également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérants et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de gérance se réunira sur convocation d'un Gérant.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les Gérants au moins une semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télécopieur ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance.

Toute réunion du Conseil de gérance se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de gérance peut de temps en temps déterminer.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.

Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de gérance seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président qui a présidé la réunion considérée ou par deux membres du Conseil de gérance.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil de gérance. Le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'associé unique ou aux associés sont de la compétence du Conseil de gérance.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil de gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un Gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le Conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du Gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'actionnaire unique ou des actionnaires au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 15. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 16. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société peuvent être surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non. Elles le seront dans les cas prévus par la loi.

Le ou les commissaires aux comptes, s'il y en a, seront nommés par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par les associés, selon le cas, qui déterminera leur nombre pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision de l'associé unique ou des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par lettre recommandée. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la loi sur convocation par le Conseil de gérance, ou à défaut, par le ou les commissaires aux comptes, ou à leur défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Conseil de gérance.

Art. 18. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Conseil de gérance en vertu de la loi ou des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 19. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise pour les présents Statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant la moitié du capital social.

Chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs seront signés par un membre du Conseil d'Administration.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

La première année sociale commencera à la date de la constitution et finit le dernier jour du mois de décembre 2011.

Art. 21. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire des biens et des dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi.

Les comptes annuels sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tous associé ainsi que son mandataire, peut prendre au siège social communication de ces documents financiers. Si la Société plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours qui précèdent la date de l'assemblée.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Le Conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommées par les associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
SCI Vendôme Bureaux	12.500	125	12.500
Total	12.500	500	12.500

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Coût

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital social souscrit, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1 Décide de nommer les personnes suivantes comme Gérants pour une période illimitée:

- Mr. Jean-Louis Camuzat, employé privé, né à Fontenay aux Roses (France) le 1^{er} septembre 1963, domicilié au 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Laurent Lavergne, employé privé, né à Beyrouth (Liban) le 5 juin 1970, domicilié au Coeur Défense Tour B, 100 Esplanade du Général de Gaulle, F-92400 Courbevoie

2 Le siège social est fixé au 21, Boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Hoffmann, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/597421. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002511/469.

(110002127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Helimed S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 57.950.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugements du 28 octobre 2004 sur requête de Monsieur le Procureur d'Etat, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, a déclaré dissoutes et a ordonné la liquidation des sociétés suivantes:

HELIMED s.a, ayant eu son siège à L-1118 Luxembourg, 19 rue Aldringen

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Jean-Paul MEYERS, juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Ali Sevki YAKISAN, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Par jugement de la VI^{ème} chambre commerciale du 16 décembre 2010 le Tribunal de commerce de et à Luxembourg a nommé Madame Christiane JUNCK, vice-présidente du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, juge-commissaire en remplacement de Monsieur Jean-Paul MEYERS.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Maître Ali Sevki YAKISAN.

Référence de publication: 2010171217/17.

(100198558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 115.267.

—
Par décision du Conseil de gérance du 8 novembre 2010, le siège social de HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 08 DEC. 2010.

Pour: HEPP III Luxembourg Hadovka S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171219/16.

(100197943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.065.

—
Par décision du Conseil de gérance du 8 novembre 2010, le siège social de HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 08 DEC. 2010.

Pour: HEPP III Luxembourg Mercury S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171220/16.

(100197990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.025.

—
Par décision du Conseil de gérance du 8 novembre 2010, le siège social de HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 08 DEC. 2010.

Pour: HEPP III Luxembourg Stara Zagora S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171221/16.

(100197986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Paneuropa Real Estate InvestCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.879.

Par décision du Conseil de gérance du 8 novembre 2010, le siège social de Paneuropa Real Estate InvestCo a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des gérants ainsi que leurs représentants permanents suivants:

- Lannage S.A., société anonyme, Gérant de la Société,

- Koffour S.A., société anonyme, Gérant de la Société,

est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 DEC. 2010.

Pour: Paneuropa Real Estate InvestCo

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171302/20.

(100197893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Holding de l'Est, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 3.324.

Par décision du Conseil d'administration du 8 novembre 2010, le siège social de Holding De L'Est a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes suivants:

- Monsieur Guy Baumann, Administrateur de la Société,

- Monsieur Guy Kettmann, Administrateur de la Société,

- AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la Société,

est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean Bodoni est transférée du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 DEC. 2010.

Pour: Holding De L'Est

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171223/23.

(100197898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Julius Baer Multicooperation, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 44.963.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2010 a décidé

I. de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas VAN DITZHUYSSEN avec effet au 1^{er} janvier 2010 en remplacement de Monsieur Martin VOGEL, démissionnaire en date du 31 décembre 2009;

II. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St James's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

Monsieur Thomas VAN DITZHUYSSEN,

SWISS & GLOBAL ASSET MANAGEMENT AG, Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

III. de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r. l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Julius Baer MultiCooperation

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010171725/31.

(100198521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

KSB Finanz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 67.916.

Auszug Protokoll 30. November 2010 in Echternach

Änderung Handelsregister B67916 - KSB Finanz S.A.:

1. Ausscheiden Herr Antoine Maze aus dem Verwaltungsrat

Herr Antoine Maze scheidet aus dem Verwaltungsrat aus. Die Generalversammlung nimmt das Ausscheiden von Herrn Maze zur Kenntnis.

2. Neubesetzung des Verwaltungsrates

Nach eingehender Diskussion beschließt die Generalversammlung,

Herrn Thomas Honzen,

Geburtsdatum/-ort: 14.07.1964 in Baumholder (Deutschland)

Wohnhaft in: Mandelring 18, D-67157 Wachenheim

in den Verwaltungsrat zu berufen, dessen Mandat mit der Generalversammlung, die über den Abschluss per 31. Dezember 2016 befindet, endet. Dem Verwaltungsrat gehören somit nachstehend aufgeführte Herren an:

Herr Dr. Wolfgang Schmitt (Verwaltungsratsmitglied + Vorsitzender)

Herr Jan Stoop (Verwaltungsratsmitglied)

Herr Thomas Honzen (Verwaltungsratsmitglied)

Référence de publication: 2010171251/22.

(100197932) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Paneuropa Real Estate HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 118.326.

Par décision du Conseil de gérance du 8 novembre 2010, le siège social de Paneuropa Real Estate HoldCo a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010. De plus, veuillez noter que, dorénavant, l'adresse professionnelle des gérants ainsi que leurs représentants permanents suivants:

- Valon S.A., société anonyme, Gérant de la Société,
est située à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 20 DEC. 2010.

Pour: Paneuropa Real Estate HoldCo

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171301/19.

(100197856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Silfin Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 147.006.

Changement des personnes qui ont le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice:

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale de la S.A. Silfin, tenue le 25 mai à Anvers.

L'Assemblée Générale note la démission des administrateurs suivants:

Mr Alain SPEECKAERT

Mr Ludo VAN OSTAEYEN

Mr William WHAMOND et

Mr Kevin CRAWFORD

L'Assemblée Générale nome les personnes suivantes en tant qu'administrateur de la société Silfin SA:

Mr Luke ANDERSON, 258 Elm Street, New Canaan 06840 CT, USA

Mme Laurence BOENS, Quellinstraat 49, 2018 Antwerpen, Belgique

Il en résulte que la composition du Conseil d'Administration à partir du 25 mai 2010 est comme suit:

Mr Luke Anderson

Mme Laurence Boens

Mr Jean-Luc Deleersnyder

Mr Jean Louis Herremans,

Avec Mr. Benny Loix en tant que Directeur Général.

Luxembourg, le 6 décembre 2010.

Pour Silfin S.A.

Benny Loix / Jean-Luc Deleersnyder

Directeur Générale / Administrateur

Référence de publication: 2010171342/27.

(100197858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

SBIC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 39.444.

Par décision du Conseil d'administration du 18 novembre 2010, le siège social de SBIC Investments S.A. a été transféré du L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines au L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée avec effet au 6 décembre 2010.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jean Bodoni est transférée du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 17 DEC. 2010.

Pour: SBIC Investments S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Fanny Marx / Antonio Intini

Référence de publication: 2010171348/18.

(100197870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Alius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.977.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation ALIUS S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date du 16 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 241 du 6 mars 2003 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation volontaire le 17 décembre 2010 par acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 12.00 heures sous la présidence de Madame Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Briganti employé privé, demeurant professionnellement à L - 1724 Luxembourg, 1921, Boulevard du Prince Henri,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées et validées par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires;
6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans;
7. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 600 (six cents) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Bind Co. Limited en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Morwell Limited, de sa gestion de la liquidation de la Société et à Bind Co. Limited, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «ALIUS S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires

L'assemblée décide que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social de la Société au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance n'est levée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Tiffany Halsdorf, Emmanuel Briganti, Fabienne Perusini, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57469. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171405/76.

(100198510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Fanga Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 68.072.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social exceptionnellement le 07 décembre 2010

5^{ème} Résolution:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'Administrateur de Monsieur Christophe BLONDEAU, employé privé, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, et de Monsieur Romain THILLENS, Licencié en Sciences Economiques Appliquées, né le 30 octobre 1952 à Wiltz (Luxembourg), résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

L'Assemblée Générale décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat du Commissaire, la société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social au 25, Avenue de la Liberté, L-1012 Luxembourg, pour une nouvelle période de six ans, jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle de l'an 2016.

Pour FANGA HOLDING S.A.-SPF
FIDALUX S.A.
Signature
Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2010171704/22.

(100198638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Auto-Moto Ecole Bruno S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5886 Alzingen, 516A, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 136.930.

—
EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales dûment approuvée par les associés le 29 octobre 2010, le capital social fixé à 12.500,00 (douze mille cinq cents) Euros, représenté par 100 (cent) parts sociales, d'une valeur nominale de 125,00 (cent vingt cinq) Euros, entièrement souscrites et libérées, se repartit désormais comme suit:

Monsieur Bruno DE PINHO

Cent parts sociales	100
-------------------------------	-----

Total: Cent parts sociales	100
--------------------------------------	-----

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 novembre 2010

Pour AUTO-MOTO ECOLE BRUNO S.à r.l.

Bruno DE PINHO

gérant unique

Référence de publication: 2010171674/19.

(100198618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.148.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration le 15 décembre 2010

- Monsieur Alain Geurts, Administrateur, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L- 2453 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Christophe Blondeau démissionnaire. Il occupera cette fonction pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur dans la Société.

Pour extrait conforme

Pour CETIRI HOLDING S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171688/16.

(100198222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Fides (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 41.469.

—
Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 10 Décembre 2010, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, né le 21 Septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé avec effet au 10 Décembre 2010 Président du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

- Acceptation de la démission de Floris VAN DER RHEE né le 22 Juin 1954 à Vlaardingén, Pays-Bas et demeurant professionnellement à Strawinskylaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 Décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.
R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171706/19.

(100198219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Cosmolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 92.255.

Im Jahre zwei tausend zehn, vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft COSMOLUX INTERNATIONAL S.A., mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 92.255 (NIN 2001 2226 730),

gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch amtierenden Notar am 24. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 365 vom 6. März 2002, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 26. Oktober 2001, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 365 vom 6. März 2002;

- zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 21. Dezember 2005, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1104 vom 7. Juni 2006

Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf ZWEI MILLIONEN FÜNFUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 2.035.000.-), eingeteilt in zwei tausend fünfunddreissig (2.035) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Dr. Rudolf GIESEN, Kaufmann, wohnhaft in D-50858 Köln, Mohnweg 27.

Er beruft zum Schriftführer Frau Peggy SIMON, Privatbeamtin, wohnhaft in Berdorf,

und zum Stimmzähler Herr Heiner HELLS, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-45481 Mülheim an der Ruhr, Waldbleeke 44.

Der Vorsitzende stellt gemeinsam mit den Versammlungsmitgliedern fest:

I.- Gegenwärtigem Protokoll liegt ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter bei; welche Liste von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie den Mitgliedern der Versammlung und dem amtierenden Notar unterzeichnet ist.

II.- Da sämtliche Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, waren Einberufungsschreiben hinfällig; somit ist gegenwärtige Versammlung rechtsgültig zusammengetreten.

III.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

1.-a) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von SECHS HUNDERT TAUSEND EURO (€ 600.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von ZWEI MILLIONEN FÜNFUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 2.035.000.-) auf den Betrag von ZWEI MILLIONEN SECHS HUNDERT FÜNFUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 2.635.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von sechs hundert (600) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) Zeichnung und Einzahlung der sechs hundert (600) neu geschaffenen Aktien, durch den bestehenden alleinigen Aktionär, die Gesellschaft MAXIM MARKENPRODUKTE INTERNATIONAL GmbH, mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.870.

2.- Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 5 der Statuten um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI MILLIONEN SECHS HUNDERT FÜNFUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 2.635.000.-) und ist aufgeteilt in zwei tausend sechs hundert fünfunddreissig (2.635) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

3.- Mandat an den Verwaltungsrat vorhergehende Beschlüsse auszuführen.

IV.- Dass die Anwesenden oder Vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl der Aktien die diese besitzen aus der Anwesenheitsliste hervorgehen, die von den Mitgliedern des Vorsitzes der Generalversammlung aufgestellt und für Richtig befunden wurde. Diese Liste wird, nachdem sie von den anwesenden Aktionären oder deren Vertretern und den Mitgliedern des Vorsitzes unterschrieben wurde, dem gegenwärtigen Protokoll beigefügt um zusammen einregistriert zu werden.

V.- Es ergibt sich aus der Anwesenheitsliste, dass die zwei tausend fünfunddreissig (2.035) Aktien mit einem Nominalwert von je ein tausend Euro (€ 1.000.-) welche das gesamte Kapital von zwei Millionen fünfunddreissig tausend Euro (€ 2.035.000.-) darstellen, bei der gegenwärtigen Generalversammlung anwesend oder vertreten sind. Diese Generalversammlung ist somit rechtmässig zusammengesetzt und kann in gültiger Weise über die vorhergehenden Tagesordnungspunkte beraten und beschliessen.

Die Generalversammlung hat nachdem sie den Vortrag des Vorsitzenden bestätigt hat und anerkannt hat, dass sie rechtmässig zusammengetreten ist, und über die Tagesordnung befinden kann, nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

a) Die Generalversammlung beschliesst die Erhöhung des Gesellschaftskapitals um den Betrag von SECHS HUNDERT TAUSEND EURO (€ 600.000.-) um es von seinem derzeitigen Betrag von ZWEI MILLIONEN FÜNFUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 2.035.000.-) auf den Betrag von ZWEI MILLIONEN SECHS HUNDERT FÜNFUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 2.635.000.-) zu erhöhen, durch die Ausgabe von sechs hundert (600) neuen Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-), welche mit den gleichen Rechten und Pflichten wie die bestehenden Aktien ausgestattet sind.

b) Zeichnung und Einzahlung

Die sechs hundert (600) neu geschaffenen Aktien werden integral durch den bestehenden alleinigen Aktionär, die Gesellschaft MAXIM MARKENPRODUKTE INTERNATIONAL GmbH, mit Sitz in L-6468 Echternach, Zone Industrielle, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 145.870, welche Letztere hier vertreten ist durch Herrn Dr. Rudolf GIESEN, Kaufmann, wohnhaft in D - 50858 Köln, Mohnweg 27, gezeichnet

Die sechs hundert (600) Aktien wurden bis zum Belaufe von fünfundzwanzig Prozent (25%) in bar eingezahlt, so dass der Betrag von EIN HUNDERT FÜNFZIG TAUSEND EURO (€ 150.000.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Aktien verbleiben Namensaktien bis zu ihrer gänzlichen Einzahlung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst aufgrund der erfolgten Kapitalerhöhung den ersten Absatz von Artikel 5 der Statuten abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 5. (Absatz 1). Das Gesellschaftskapital beträgt ZWEI MILLIONEN SECHS HUNDERT FÜNFUNDREISSIG TAUSEND EURO (€ 2.635.000.-) und ist aufgeteilt in zwei tausend sechs hundert fünfunddreissig (2.635) Aktien mit einem Nominalwert von je EIN TAUSEND EURO (€ 1.000.-).

Dritter Beschluss

Dem Verwaltungsrat wird Mandat erteilt vorhergehende Beschlüsse auszuführen. Nach Erschöpfung der Tagesordnung, wurde die ausserordentliche Generalversammlung geschlossen.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem unterzeichneten Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GIESEN, P. SIMON, H. HEILS, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 10 décembre 2010. Relation: ECH/2010/1863. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 23. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010171450/93.

(100198646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.518.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé en date du 19 novembre 2010 que ACO II Investment Holding Company (Offshore) LLC associé unique de Aircraft Solutions Lux VI S.à r.l.(la Société) a:

- transféré dix mille cinq cent (10500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Airline Credit Opportunities II L.P., une société ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4674771;

- transféré trois mille cinq cent (3500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à ACO II Opportunities, LLC, une société ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4824938;

- transféré six mille (6000) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à TPG Credit Strategies Fund, L.P., une société ayant son siège social à the Corporation Trust Company, Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique et enregistrée au Secrétariat d'Etat du Delaware sous le numéro 4170240;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010170091/25.

(100198437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 24 décembre 2010 à Luxembourg a décidé d'accepter le remplacement de M. Jeremiah W. O. Connor comme administrateur de la société, avec effet au 24 décembre 2010.

Conformément à l'article 13.4.3 des statuts de la société, tous les administrateurs restants doivent cesser leurs fonctions avec effet au 24 décembre 2010.

L'assemblée a ensuite décidé d'élire un nouveau conseil d'administration avec effet au 24 décembre 2010 et pour une période indéterminée comme suit:

- Monsieur Frank Nuccio, né le 12 janvier 1972 à Palerme (Italie), demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Thomas E. Quinn, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey (USA), demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur William Quigley O'Connor, né le 27 mai 1969 à New York (USA), demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- M. Thomas Rivolta, né le 27 juillet 1979 à Genova, Italie, demeurant au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas;

- M. Luca Saporiti, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio, Varese, Italie, demeurant à Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas; et

- Madame Elena Anna Capra, née à Milan, Italie, le 5 janvier 1964, demeurant Via Piero e Alberto Pirelli 25, Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN Holdings I S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011007694/29.

(110008268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

COURTALUX (Courtier d'assurances), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 4, route d'Arlon WBC.

R.C.S. Luxembourg B 101.433.

—
Transfert de siège - Décision du gérant unique prise en date du 23 décembre 2010

L'an deux mil dix, le vingt-trois décembre.

Monsieur Christian Alphonse Ghislain TASSIGNY, courtier en assurances, né à Arlon le 9 mai 1961, demeurant rue du Vicinal 76, à B-6700 Bonnert-Arlon (Belgique),

agissant en sa qualité de gérant unique de la société COURTALUX (Courtier d'assurances), société à responsabilité limitée, constituée suivant acte du notaire Gérard LECUIT en date du 14 juin 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 854 du 19 août 2004, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 101.433,

décide de transférer le siège social de la société, à l'intérieur de la Municipalité, de L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons, Commune de Koerich vers L-8399 Windhof, 4, route d'Arlon WBC, Commune de Koerich.

Mandat lui est donné aux fins de procéder à toutes les formalités de dépôt au Registre de Commerce et de publication. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Windhof, le 23 décembre 2010.

Pour la société
Christian TASSIGNY
Gérant unique

Référence de publication: 2010170250/23.

(100197972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Display Center S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-6947 Niederanven, 12, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 86.595.

Suite à la constitution en date du 29 octobre 2010 de la société Merlin, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 126, rue Albert Uden, L - 2652 Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156.380, deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société détenues par les associés Marc Wagner et Simone Bettendorff, ont été apportées à la constitution de la société Merlin. Il convient donc de noter que la société Merlin devient associé unique de la Société.

Suite à un contrat de cession de parts sociales en date du 13 décembre 2010, la société Merlin cède 225 parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société Format Management S.A., société anonyme, ayant son siège social à 12, Zone Industrielle Bombicht, L-6947 Niederanven, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.414.

Les parts sociales de la Société sont donc détenues comme suit:

- Société Merlin: 25 parts
- Société Format Management S.A.: 225 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010170272/25.

(100197325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Cabinet Européen de Gestion (C.E.G.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 29, Place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 64.971.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2010 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société anonyme CABINET EUROPEEN DE GESTION (C.E.G.) SA

1. Les démissions de Monsieur MARCEL WURTH, de LACARNO SA de leur mandat d'administrateur et de Madame Latifa SNOUSSI de son mandat d'administrateur et administrateur délégué, sont acceptées.

2. La nomination comme administrateurs pour une durée de 6 ans à compter de ce jour expirant à l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice de 2016, en remplacement des administrateurs démissionnaires de la société

- Monsieur Alfred POLOMSKI, né le 02.04.1953 à Calonne Ricouart (62), demeurant 29 rue du Fort Elisabeth L-1463 Luxembourg.

- BECHOLD S.A., société anonyme, avec siège social à L-2314 Luxembourg 29 place de Paris Inscrite au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le n°70 855. Représentée par Pierre Laurent TELLE, né le 27/04/1970 0 Valenciennes (59) demeurant 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

- Pierre Laurent TELLE, né le 27/04/1970 0 Valenciennes (59) demeurant 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg.

3. Renouvellement du mandat de WURTH & ASSOCIES S.A., Commissaire aux Comptes, son mandat venant à expiration lors de l'assemblée appelée à délibérer sur l'exercice 2016

4. WURTH & ASSOCIES S. A a transféré le siège social de la société actuellement 5 rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 29 Place de Paris L - 2314 Luxembourg

5 Conformément aux statuts de la société et de l'article 60 de la loi du 10 août 1915, le Conseil d'administration est autorisé à nommer Monsieur Pierre Laurent TELLE comme administrateur délégué avec pouvoir d'engager la société sous sa seule signature en ce qui concerne la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 septembre 2010.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2010171684/31.

(100198397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Ophis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.984.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A., avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier GENOUD, administrateur, né le 3 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Giorgio CONZA vient à échéance lors de cette assemblée générale.

Le titulaire se représente à vos suffrages. Le mandat d'administrateur de Monsieur Giorgio CONZA est reconduit jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010170595/35.

(100198148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Montis Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1898 Kockelscheuer, 5, rue Aline Grun.

R.C.S. Luxembourg B 157.648.

—
STATUTES

In the year two thousand ten, on the twentieth day of December.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Mr. Theo van den BERGHE, economic adviser, domiciled at 5, Rue Aline Grun, L-1898 Kockelscheuer,

here represented by Ms Nathalie FINET, employee, residing professionally in Luxembourg by virtue of a proxy given on 15 December 2010, which will remain annexed to the present deed

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Montis Management S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Roeser, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is to perform all activities and advisory assistance linked to the providing of economic advises in Luxembourg and abroad to individuals or companies. This implies all services including consulting, support, coordination, monitoring, technical expertise and interim management.

3.2. The purpose of the Company is also the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies of the Group. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Kockelscheuer.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art.13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises agréés, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Mr. Theo van den BERGHE prenamed subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euros (EUR 1,300).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. Mr. Theo van den BERGHE, domiciled at 5, Rue Aline Grun, L-1898 Kockelscheuer, born on February 9, 1965 at Velsen (The Netherlands), is appointed as the sole manager of the Company for an indefinite period.

2. The registered office of the Company is set at 5, Rue Aline Grun, L-1898 Kockelscheuer (commune of Roeser), Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary informs the appearing party that before any activities of the present established company, this one has to be in possession of a license in due form in relation with the aim of the company, which is expressly known by the appearing party.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed with the undersigned notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

M. Theo van den BERGHE, conseiller économique, domicilié à 5, rue Aline Grun, L-1898 Kockelscheuer,

Ici représentée par Madame Nathalie FINET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 15 décembre 2010, laquelle restera annexée aux présentes

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Montis Management S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à la commune de Roeser, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, non-obstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la réalisation de toutes les activités et les services de consultance liés au conseil économique au Luxembourg et à l'étranger, à des particuliers ou à des entreprises. Cela implique tous les services incluant le conseil, l'assistance, la coordination, le suivi, l'expertise technique et la gestion temporaire.

3.2. L'objet de la Société est également la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés du groupe. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants (ou sur convocation de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se

parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. social. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréés.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) les comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2011.

Souscription et Libération

Monsieur Theo van den BERGHE, prénommé, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges, de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille trois cents Euros (1.300,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. M. Theo van den Berghe, conseiller économique, domicilié à 5, rue Aline Grun, L1898 Kockelscheuer, né le 9 février 1965 à Velsen (Les Pays-Bas) est nommé en qualité de gérant de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, Rue Aline Grun, L-1898 Kockelscheuer (commune de Roeser), Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. FINET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57978. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173095/480.

(100200757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Mindgate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, 3, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 113.299.

Extrait des décisions prises par l'actionnaire unique en date du 14 décembre 2010

L'an deux mille dix, le quatorze décembre, l'actionnaire unique de la société MINDGATE S.A., susvisée, a pris les résolutions suivantes:

1) Il est rapellé à titre informatif, que suite à un acte notarié, signé en date du 26 août 2010 par-devant le notaire Maître Joëlle Baden, de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C n° 2334 du 30 octobre 2010, il a été procédé à la révocation des administrateurs, Monsieur Marc Decker et Monsieur Gilles May. Il a également été procédé à la révocation de l'administrateur-délégué, Monsieur Gilles May.

Suite à la révocation des ces deux administrateurs, le mandat d'administrateur unique a été confié à Monsieur Cédric JACQUES, commerçant, né le 14.06.1982 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-3895 Foetz, 3, rue de

l'Industrie, jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

2) La démission du commissaire aux comptes, Monsieur Charles Welter, avec effet au 18 octobre 2010, est acceptée. L'actionnaire unique décide de nommer commissaire aux comptes:

Fiduciaire Cabexco SARL, ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent (RCS Luxembourg B 139.890)

à compter du 18 octobre 2010.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes clôturés au 31.12.2014 et qui se tiendra en 2015.

Foetz, le 14.12.2010.

Signature

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2010170555/28.

(100198380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Solid Trees Investment Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 138.233.

Extract of the minutes of the Annual General Meeting dated on December 7th, 2010

Co-option of Mr. Jose GRANADOS LUCENA (SFP Asset Management Pte Ltd - 20 Malacca Street #04-00 - Malacca Centre - Singapour 048979) as Director of the Board until the next annual general meeting, and in replacement of Mr. Paolo SCANDELLA;

Re-appointment Mr. Matteo PAGANI, Mr. Stuart ALEXANDER and Mr. Jose GRANADOS LUCENA as Directors of the Board until the next annual general meeting;

Re-appointment of Ernst & Young (7 Parc d'Activité Syrdall – L-5365 Munsbach / Luxembourg) as the Authorised Independent Auditor until the next annual general meeting.

Suit la traduction française

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire daté du 7 décembre 2010

Co-option de Mr. Jose GRANADOS LUCENA (SFP Asset Management Pte Ltd - 20 Malacca Street #04-00 - Malacca Centre - Singapour 048979) comme administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire, et en remplacement de Mr. Paolo SCANDELLA;

Renouvellement de M. Matteo PAGANI, M. Stuart ALEXANDER et M. Jose GRANADOS LUCENA comme administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire;

Renouvellement de Ernst & Young (7 Parc d'Activité Syrdall – L-5365 Munsbach / Luxembourg) en tant que réviseur d'entreprise indépendant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour SOLID TREES INVESTMENT FUND

Référence de publication: 2010170724/26.

(100198355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Resolution III Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.100.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 130.916.

Extrait du Contrat d'achat-vente conclue le 06 août 2010

Il résulte d'un contrat d'achat-vente conclu le 06 août 2010 entre Monsieur Brian Reynolds et Citco Jersey Limited, en tant que Trustee de Resolution III Employee Benefit Trust Limited, le transfert suivant:

Monsieur Brian Reynolds a cédé 4,800 parts sociales de catégorie A, 624 parts sociale de catégorie B et 772.50 parts sociales de catégorie C, détenues dans la Société, à Citco Jersey Limited, en tant que Trustee de Resolution III Employee Benefit Trust Limited, domiciliée au premier étage, Le Masurier House, La Rue Le Masurier, St Helier, JE2 4YE, Jersey

Fait à Luxembourg, le 21 décembre 2010.
On behalf of Resolution III Holdings S.à.r.l.
Valérie Ingelbrecht

Référence de publication: 2010171770/17.

(100198271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Rivas International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.471.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 décembre 2010

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission d'un administrateur, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT S.A., avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 3-7, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010170688/32.

(100198149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Sam Production Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 15, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 24.310.

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung abgehalten im Firmensitz Ausserordentlich am 13. Dezember 2010 um 15.00 Uhr

Die Versammlung bedauert den Tod von Frau Hiltrude HACKETHAL, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Neu Krausendorf (D) am 19/08/1930, wohnhaft in D – 52 070 Aachen, 28, Karolingerstrasse.

Sie wird ersetzt durch Herr Lucas HACKETHAL, Verwaltungsratsmitglied, geboren am 09/01/1989 in Luxemburg und wohnhaft in L – 1413 Luxembourg, 15 place Dargent.

Dies Mandat endet bei der Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird.

Die Versammlung verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird die Mandate folgender Verwaltungsratsmitglieder:

Herr Gunther HACKETHAL, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Bochum (D) am 03/05/1963, wohnhaft in L – 1413 Luxembourg, 15 place Dargent;

Herr Lothar HACKETHAL, Verwaltungsratsmitglied, geboren in Bochum (D) am 04/04/1965, wohnhaft in D – 82 288 Kottgeisering, 31 Am Hohen Weg.

Das Mandat des Rechnungskommissars Frau Arlette HINTERSCHEID, geboren am 16/07/1962 in Luxemburg und wohnhaft beruflich in L-1413 Luxembourg, 15 Place Dargent wird ebenfalls verlängert bis zur Generalversammlung die im Jahre 2016 statt finden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 13. Dezember 2010.

Für gleichlautende Ausfertigung

Ein Verwaltungsratsmitglied

Référence de publication: 2010170700/27.

(100198156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Eraclito International S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.965.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ERACLITO INTERNATIONAL S.A., société de gestion de patrimoine familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Lionel Argence-Lafon / Cindy Szabo

Référence de publication: 2011007264/22.

(110007342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Ermis Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 146.741.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ERMIS INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011007266/22.

(110007232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Sorfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.688.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 1^{er} décembre 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sàrl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir :

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012.

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2010170728/34.

(100198537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Gordian Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 142.565.

—
Suite à l'assemblée Générale extraordinaire de la société Gordian Group S.A. en date du 9 novembre 2010 les décisions suivantes ont été prises:

1. Démission du Commissaire aux comptes suivant à partir du 9 novembre 2010:

La société H.R.T. Révision S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 511238 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1525 Luxembourg en tant que Commissaire aux comptes de la Société.

2. Election du nouveau Commissaire aux comptes à compter du 9 novembre 2010 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2013:

La société EURAUDIT S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 42889 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg devient Réviseur d'Entreprise de la Société

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gordian Group S.A.

P.L.C. van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2010171713/20.

(100198197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Humboldt Multi Invest C SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.207.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 13. Dezember 2010

Sechster Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung ratifiziert die Kooptation des Herrn Markus SCHAUB, mit beruflicher Adresse in D-70173 Stuttgart, Am Hauptbahnhof 2, als Nachfolger von Herrn Jürgen NIEMEIER als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 10. August 2010.

Die ordentliche Generalversammlung ratifiziert des Weiteren die Kooptation des Herrn Holger WIESENBERG mit beruflicher Adresse in D-70173 Stuttgart, Am Hauptbahnhof 2, als Nachfolger von Herrn Roland FRANZ als Mitglied des Verwaltungsrats mit Wirkung zum 15. Oktober 2010.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt die Ernennung der Herren Markus SCHAUB und Holger WIESENBERG und die Wiederernennung von Herrn Joachim ERHARDT als Mitglieder des Verwaltungsrats bis zur nächsten Generalversammlung im Jahr 2011.

Die ordentliche Generalversammlung ernennt PricewaterhouseCoopers S. à r. l., mit Sitz in Luxemburg als Wirtschaftsprüfer wieder.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Für Humboldt Multi Invest C SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable-fonds d'investissement spécialisé

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2010171715/27.

(100198543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Arden Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.020.

DISSOLUTION

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

COMMONLANDS LLC, une Limited Liability Company de droit des Seychelles, ayant son siège social à Suite 13 Oliaji Trade Center, Francis Rachel street, Victoria Mahe, inscrite au International Business Companies Register des Seychelles sous le numéro 035963, ici représentée par FERENGE SERVICES Ltd, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social au P.O. Box 3136, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques inscrite au Registre International Business Companies des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 473240,

ici représentée par Madame Elisiana PEDONE, employée privée, demeurant professionnellement à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant (ci-après «l'Associé Unique»), a requis le notaire instrumentant d'acter:

1- que la société «ARDEN INVESTMENTS S.A.», ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri, RCS Luxembourg B numéro 133020 a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 9 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2704 du 24 novembre 2007 numéro 2704 (la «Société»).

2- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

3- que l'Associé Unique, étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et désigne en qualité de liquidateur de la Société

CONFIDENTIA (FIDUCIAIRE) S. à r. l., avec siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 30.467.

4- que l'Associé Unique déclare fixer à tout de suite les deuxième et troisième assemblées conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

5- que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société et requiert du notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, l'Associé Unique assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la Société est réglé et que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

6- que l'actif restant éventuel est réparti à l'Associé Unique.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

7- que l'Associé Unique nomme en qualité de commissaire à la liquidation AUDIEX S.A., située au 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 65.469 et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

8- qu'après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associé Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et le rapport du liquidateur et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Audiex S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation après avoir été signé «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

9- que l'Associé Unique, constitué en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

10- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes en ce qui concerne l'exécution de leur mandat.

11- que les livres et documents de la Société seront déposés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir 11A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Etude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ladite personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Elisiana Pedone, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57471. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171410/68.

(100198486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Blue Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 123.317.

L'adresse professionnelle de Monsieur Giulio CARINI est modifiée comme suit:

M. Giulio CARINI, né le 25.10.1983 à Terni, Italie, réside professionnellement au 4, rue de la Grève, L- 1643 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007497/12.

(110008292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Chrysaor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 671.666,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.285.

—
EXTRAIT

En date du 15 décembre 2010, Hutton Collins Capital Partners III L.P., associé de la Société, a transféré

(i) 2.821 parts sociales détenues dans la Société à Partners Group Access 74 L.P., une société ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH39WJ, Ecosse, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 6240, et

(ii) 421 parts sociales détenues dans la Société à Partners Group Mezzanine Finance IV L.P. une société ayant son siège social à 50, Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH39WJ, Ecosse, inscrite auprès du Companies House sous le numéro 6290.

Suite à ces transferts, Hutton Collins Capital Partners III L.P. détient 7.278 parts sociales dans la Société.

En date du 15 décembre 2010, NM Regal LLC, associé de la Société, a transféré 156 parts sociales détenues dans la Société à Northwestern Mutual Capital Mezzanine Fund II L.P., une société ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4639832.

Suite à ce transfert, NM Regal LLC détient 4.158 parts sociales dans la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010171683/26.

(100198415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Mase S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.382.

—
BANQUE BPP SA. a dénoncé le siège social de la société MASE S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 77.382, avec siège social au 4, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, avec effet au 20 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

BANQUE BPP S.A.

Signatures

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010171746/14.

(100198004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Superstella S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 124.973.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171774/16.

(100197879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Truss Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.677.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.372.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171779/16.

(100198245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Truss Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 217.150,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.222.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171780/16.

(100198253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Truss Managing Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 72.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.223.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171781/16.

(100198248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Turret Lux Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 39.655.150,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 111.373.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171782/16.

(100198238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

The Nile Growth Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 58.985.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 29 septembre 2010

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire:

- Monsieur Frank Savage,
- Monsieur Yves Prussen,
- Monsieur Pierre C.A. de Blonay,
- Monsieur Mohamed Saleh Younes,
- Madame Laura Osman,
- Monsieur Ahmed Mohamed Dessoky,

en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011,

2. de réélire Ernst & Young SA, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Pour THE NILE GROWTH COMPANY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

Martine VERMEERSCH / Régis LEONI

Sous-Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2010171784/25.

(100198231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 46.448.

—
Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 10 Décembre 2010, que les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

- Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, né le 21 Septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé avec effet au 10 Décembre 2010 Président du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

- Acceptation de la démission de Floris VAN DER RHEE né le 22 Juin 1954 à Vlaardingen, Pays-Bas et demeurant professionnellement à Strawinskyiaan 3105, 1077 ZX Amsterdam, de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 15 Décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A.

R. van 't Hoefft / M.C.J. Weijermans

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171721/19.

(100198352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Trami Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 129.229.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 13 août 2007 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Trami Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. B129229

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de Trami Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 21 décembre 2010.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010171788/25.

(100198478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Palerider Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 49.555.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Monsieur Roland EBSSEN, comptable, né le 3 mai 1966 à Luxembourg, demeurant à L-6745 Grevenmacher, 12, Kuschegässel,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

1.- La Société "PALERIDER HOLDING S.A.", une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.555 (ci-après nommée la "Société"), a été constituée suivant acte du notaire Paul DECKER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1994, publié au Mémorial C numéro 122 du 20 mars 1995, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 27 janvier 2004, publié au Mémorial C numéro 565 du 2 juin 2004.

2.- Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt-treize mille euros (EUR 93.000,-) représenté par quatre-vingt-treize (93) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

3.- Monsieur Roland EBSSEN, prédésigné, est seul propriétaire de toutes les actions de la Société.

4.- que l'Actionnaire Unique, prédésigné, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et la mise en liquidation.

5.- que l'Actionnaire Unique, prédésigné, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- que l'Actionnaire Unique, prédésigné, déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

7.- que l'Associé Unique, agissant en qualité de liquidateur, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société et requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, l'Associé Unique déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé.

8.- que l'Actionnaire Unique, prédésigné, présente le rapport de liquidation et déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

9.- que l'Actionnaire Unique, prédésigné, nomme en qualité de commissaire à la liquidation la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., avec siège sociale à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, RCS Luxembourg B 70.580, et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Actionnaire Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., prénommée, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

10.- que l'Actionnaire Unique, prédésigné, constitué en troisième assemblée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés. Il constate que la Société a définitivement cessé d'exister.

11.- Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.

12.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Roland Epsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57423. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171578/66.

(100198470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Cetiri Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 45.148.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 décembre 2010

1. M. Alain Geurts, né le 13 septembre 1962 à Nioki (République Démocratique du Congo), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Mme Frédérique Mignon, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et M. Guillaume Scroccaro, né le 9 septembre 1977 à Thionville (France), employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg sont nommés, avec effet immédiat, nouveaux Administrateurs en remplacement de M. Christophe Blondeau et M. Romain Thillens, démissionnaires et de M. Nour-Eddin Nijar révoqué à l'instant. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2014.

2. M. Marc Besch, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, est nommé, avec effet immédiat, nouveau Commissaire en remplacement de la société HRT Révision S.A démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en l'an 2014.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 12, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour *CETIRI HOLDING S.A.*

A. Geurts / F. Mignon

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010171687/25.

(100198218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Julius Baer Multistock, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.188.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2010 a décidé

I. de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas VON BALLMOOS avec effet au 01 janvier 2010 en remplacement de Monsieur Martin VOGEL, démissionnaire en date du 31 décembre 2009.

II. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas VON BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

III. de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Julius Baer Multistock

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010171729/32.

(100198421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 15.302.

Les administrateurs de la Société confirment qu'il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société tenue en date du 10 Décembre 2010, que l'actionnaire a pris la décision suivante:

- Franciscus Willem Josephine Johannes WELMAN, né le 21 Septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, et demeurant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg est nommé avec effet au 10 Décembre 2010 Président du Conseil d'Administration de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co (Luxembourg) S.A.
R. van 't Hoeft / M.C.J. Weijermans
Fondé de pouvoir "A" / Fondé de pouvoir "A"

Référence de publication: 2010171695/17.

(100198208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Drive S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 113.742.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171690/16.

(100198224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

MSEOF Marengo I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 102.018.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique prises en date du 29 décembre 2010 que la personne suivante a démissionné avec effet au 14 décembre 2010 de ses fonctions d'administrateur de la Société:

- Mme Judith Ajayi, née le 26 septembre 1964 à Lagos, Nigeria, ayant son adresse professionnelle au 6B Route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat à la fonction d'administrateur de la Société, jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2014:

- Monsieur Ian McMahon, né le 24 août 1978 à Chester, Royaume-Uni, résidant au 19, rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg.

Depuis lors, le Conseil d'administration se compose comme suit:

- Ian McMahon
- Wendy Lowe
- Martijn Bosch

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 13 janvier 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Sennigerberg

Signature

Référence de publication: 2011007768/28.

(110008214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Finial Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 714.875,00.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.722.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique du 29 Novembre 2010 que:

- Monsieur Jean-Paul FRISCH a démissionné de son mandat de gérant catégorie A;
- Madame Marie-Thérèse DISCRET ayant pour adresse professionnelle 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg est nommée gérante catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010171709/16.

(100198257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Humboldt Multi Invest Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 125.585.

—
Die Ordentliche Generalversammlung der Anteilhaber der Humboldt Multi Invest Management Company S. à r. l. vom 10. Dezember 2010 hat folgende Beschlüsse getroffen:

Die ordentliche Generalversammlung beschließt, PricewaterhouseCoopers S. à r. l., mit Sitz in Luxemburg, als Wirtschaftsprüfer zu ernennen.

Die Dauer des Mandates des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011.

Für Humboldt Multi Invest Management Company S. à r. l.

Société à responsabilité limitée

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010171716/18.

(100198526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

WM Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 651.837,50.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 129.441.

—
EXTRAIT

Suite à un déménagement,

- Mr. Joo Ha Kim, associé de la Société susmentionnée, demeure désormais à l'adresse suivante: 107-1404, Olympic Family Apt; 150 Munjeong-dong, Songpa-gu, Seoul, République de Corée;

- Mr. Won Sik Min, associé de la Société susmentionnée, demeure désormais à l'adresse suivante: 144-2401, Els Apt, 19 Jamsil-2-dong, Songpa-gu, Seoul, République de Corée;

- Mr. Yang Woo Han, associé de la Société susmentionnée, demeure désormais à l'adresse suivante: 202-801, Hyangchon Hyundai Apt, Pyungchon-dong 899-2, Dongan-gu, Kyunggi-do, Anyang-si, République de Corée.

Luxembourg, le 20 Décembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010171798/20.

(100198212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Manaslu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 121.943.

CLOTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mil dix, le dix-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme en liquidation MANASLU S.A., ayant son siège social à L – 1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 740 du 28 avril 2007 (la «Société»).

La Société a été mise en liquidation volontaire le 17 décembre 2010 par acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à 12.15 heures sous la présidence de Madame Fabienne Perusini, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Emmanuel Briganti, employé privé, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri,

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Tiffany Halsdorf, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation;
2. Décharge donnée aux administrateurs et commissaire en fonction lors de la mise en liquidation;
3. Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif;
4. Clôture finale de la liquidation;
5. Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires;
6. Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans;
7. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée à savoir 32 (trente-deux) actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Présentation et approbation du rapport du commissaire à la liquidation

L'assemblée générale a pris connaissance du rapport de Bind Co. Limited, ayant son siège social à Tortola, P.O. Box 3175, Road Town (Iles Vierges Britanniques), enregistrée sous le numéro 318226, en sa qualité de commissaire-vérificateur, pour en avoir effectué la lecture.

Ce rapport, après avoir été signé "ne varietur" par les membres du bureau, restera annexé au présent procès-verbal.

Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation

L'assemblée accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction lors de la mise en liquidation de la Société pour l'exercice de leur mandat.

Décharge donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour leur mandat respectif

Adoptant les conclusions de ce rapport, l'assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Morwell Limited de sa gestion de la liquidation de la Société et à Bind Co. Limited, précitée, pour ses travaux de vérification effectués à ce jour.

Clôture de la liquidation

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme «MANASLU S.A.» a définitivement cessé d'exister.

Désignation de l'endroit où les livres et documents sociaux seront déposés

Tous les documents et livres sociaux de la Société seront déposés et conservés pendant une période de cinq ans à l'ancien siège de la Société à savoir à L-1724 Luxembourg, 19-21, Boulevard du Prince Henri.

Manière dont les actifs seront mis à la disposition des actionnaires

L'assemblée décide que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposées au même ancien siège social de la Société au profit de qui il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance n'est levée.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Fabienne Perusini, Emmanuel Briganti, Tiffany Halsdorf, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 décembre 2010. LAC/2010/57468. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010171552/77.

(100198522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Iotham Consulting Holding Company S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 76.788.

La soussignée FIDALUX S.A., en sa qualité de domiciliataire de la société IOTHAM CONSULTING HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme Holding, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.788 décide de dénoncer avec effet immédiat tout office de domiciliation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2010.

Pour FIDALUX S.A.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010171722/15.

(100198145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Rêverine Décoration S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 27, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 117.433.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 Novembre 2010

A la date du 15 Novembre 2010, les associés de la société RÊVERINE DECORATION Sàrl, Monsieur ENNACHIL Mohamed et Madame CHABOT Séverine, se sont réunis en assemblée extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

L'assemblée Générale décide d'accepter la démission comme gérante technique de Madame CHABOT Séverine, née le 4 juillet 1979 à Verdun, France et demeurant à F-54720 LEXY, 23 rue de Nancy, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2010171769/14.

(100198258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Julius Baer Multibond, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 32.187.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2010 a décidé

I. de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas von BALLMOOS avec effet au 1^{er} janvier 2010 en remplacement de Monsieur Martin VOGEL, démissionnaire en date du 31 décembre 2009;

II. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12St. Jame's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas von BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH- 8010 ZÜRICH.

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

III. de renouveler le mandat de PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Julius Baer Multibond

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010171723/31.

(100198439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Macquarie Fund Solutions, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 143.751.

Par décision du Conseil d'Administration en date du 27 mai 2010 il a été décidé de prendre note de

- la démission de son mandat d'administrateur de

Mr. LEARMONTH Ian,

Macquarie Capital (Europe) Limited, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom

- de la cooptation à la fonction d'administrateur de

Mr. HARRISON Leigh,

Macquarie Capital Advisers, Macquarie Capital (Europe) Limited, Level 25 City Point, 1 Ropemaker Street London EC2Y 9HD, United Kingdom

Cette cooptation sera ratifiée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour MACQUARIE FUND SOLUTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010171741/21.

(100198405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.